

LE DOSSIER ADMINISTRATIF

Pour établir votre dossier de mariage, voici les éléments que vous devez fournir, **DES QUE POSSIBLE, AU SECRETARIAT PAROISSIAL**

1. Vos **ACTES DE NAISSANCE**
 2. Les renseignements concernant l'**ANNEE** et l'**EGLISE** de **VOTRE BAPTEME**. Si vous ne les connaissez pas, interrogez vos parents, vos familles. Peut-être l'un de vous deux n'est-il pas baptisé ? Vous en parlerez avec le prêtre ou le diacre.
 3. Votre **CERTIFICAT DE MARIAGE CIVIL** ou une **photocopie de votre livret de famille**. Même s'il a lieu le jour même de votre mariage religieux, pensez à le déposer au secrétariat.
 4. Les noms et prénoms de **VOS TEMOINS** sont aussi nécessaires pour compléter les registres paroissiaux.
5. En fin de préparation, vous préparerez avec le célébrant **VOTRE PROJET DE VIE** (ou déclarations d'intentions). Ces documents individuels doivent être **datés et signés**. Faites le en 2 exemplaires : un pour vous, un pour la paroisse.

LES FRAIS

Un mariage ça n'a pas de prix ! Chacun a droit à une célébration quelles que soient ses ressources ! A vous de voir et de donner en conscience, en proportion des autres frais engagés pour la noce (toilettes, repas, soirée, voyage...). Que personne ne soit gêné pour des questions financières. Que ceux qui peuvent moins donnent moins, que ceux qui peuvent plus le fassent aussi, dans un esprit de partage ! Ce qu'il faut savoir c'est que la paroisse ne vit pas de l'air du temps ! Elle a des charges à assumer : électricité, chauffage, entretien des églises et des locaux paroissiaux, salaires, frais de secrétariat, achat de revues pour la préparation, etc. **Ces charges avoisinent la somme de 250 euros** (Chèque à l'ordre de Paroisse Saint Jean XXIII). Suite à certains abus, nous vous demandons de déposer votre offrande au secrétariat paroissial (ou au prêtre ou au diacre qui vous accompagne) une semaine au plus tard avant la date de la célébration, **en le datant au jour de votre mariage**. Il ne sera encaissé qu'après le mariage.

Si une question qui n'est pas évoquée vous préoccupe, n'hésitez pas à nous en faire part !
ET BONNE PREPARATION !...

CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS UTILES

Les prêtres et diacres de la Paroisse Saint Jean XXIII :

Jean-Pierre HEIDET, CURE	06 78 70 16 64	jean_pierre.heidet@yahoo.com
Gérard SERIEN, prêtre	03 20 02 05 58	gerard.serien@orange.fr
Alain BEAUCAMP, diacre marié	03 20 98 42 94	beaucamp.ar@gmail.com
Arnaud DELEDALLE, diacre marié	03 20 89 88 80	adedalle@hotmail.com
Bruno ROCHE, diacre marié	03 20 65 01 36	bc.roche@wanadoo.fr

Responsables de l'équipe de préparation au mariage

Pauline et Georges EL FARRANE – TANIOS	03 37 90 25 22	pauline_tanios@hotmail.com
--	----------------	----------------------------

Le **secrétariat paroissial**, est à votre disposition : 22 rue du Général Galliéni, 59700 Marcq en Baroeul

Les **lundi mardi mercredi et jeudi** de 09h à 11h30

Le **vendredi** de 14h à 18h00

Tél : 03 20 72 20 67

RESERVATION POSSIBLE DE SALLES PAROISSIALES POUR LES VINS D'HONNEUR

Salle Saint Paul 450 euros	Salle des Oeuvres 135 euros	Salle Victor 230 euros
-------------------------------	--------------------------------	---------------------------

Vous serez toujours les bienvenus à la paroisse Saint Jean XXIII !

ou sur notre site des paroisses de Marcq : <http://marcqenbaroeul.paroisse.net/>

